



# Master pédagogie et certificat d'aptitude

## Concours d'entrée

Le prochain concours de recrutement à la formation au CA musique – master de pédagogie, enseignement de la musique aura lieu en 2023 :

**- Inscriptions du 10 octobre au 15 novembre 2023**

[Télécharger la brochure du concours d'entrée](#)

**Information sous réserve** : la durée de formation sera de 4 semestres (au lieu de 5 actuellement).

La durée des parcours conjoints master de pédagogie-CA / master d'interprète, réservé aux étudiant-es entrant en Master 1 interprète, sera de 5 semestres.

## Certificat d'Aptitude

La parution le 29 juillet 2016 d'un nouvel arrêté relatif au **certificat d'aptitude** aux fonctions de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme, propose une reconnaissance du certificat d'aptitude au niveau 7 de la nomenclature interministérielle des niveaux de certification.

En cela il devient un diplôme de même niveau que le **diplôme de deuxième cycle** d'études valant grade de **master**, de « Pédagogie, formation à l'enseignement de la musique » délivré depuis l'année 2010 par le CNSMDL.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique s'inscrit également, dorénavant, dans le dispositif européen d'enseignement supérieur par la mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS). L'obtention du diplôme emporte l'acquisition de 120 crédits européens.

Cependant, le Certificat d'Aptitude (CA) demeure le seul diplôme reconnu par la fonction publique territoriale, en France, pour être en droit de concourir et d'accéder à un emploi de Professeur Territorial d'Enseignement Artistique (PEA) dans les écoles de musique agréées par l'État.

Le diplôme de second cycle valant grade de Master de pédagogie, formation à l'enseignement de la musique, reste quant à lui le diplôme nécessaire pour s'inscrire dans une démarche professionnelle sur le plan international.

Le programme de formation est donc conçu pour pouvoir obtenir l'un et l'autre des diplômes sans distinction de contenus ou de modes d'évaluation.

Il permet de répondre aux enjeux des campagnes d'habilitation du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) aussi bien qu'à celle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).



Au CNSMD de Lyon, la formation à l'enseignement en musique est ouverte aux disciplines suivantes :

- enseignement instrumental ou vocal (domaines : classique à contemporain, musique ancienne, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles)
- enseignement de l'accompagnement
- direction d'ensembles (option : ensembles vocaux)
- formation musicale
- culture musicale
- écriture
- création musicale contemporaine (options : composition instrumentale et vocale, composition électroacoustique sur support et temps réel, musique mixte).

[Fiches programmes - admissibilité](#)

## Admission

L'accès à la formation à l'enseignement de la musique est subordonnée à la réussite d'un concours d'entrée (admissibilité et admission) ouvert aux candidat.es détenteur.trices des deux diplômes suivants - conformément à l'arrêté du 29 juillet 2016 :

- du Baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence
- d'un diplôme d'État de professeur de musique ou d'un certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique dans une autre discipline, un autre domaine ou une autre option, ou d'un diplôme national supérieur professionnel de musicien ou d'un diplôme validant un premier cycle d'enseignement supérieur en musique ou d'un Bachelor ou d'un master européen en musique.

Le concours d'entrée est organisé en deux temps :

- une admissibilité permettant de vérifier « le haut niveau de maîtrise dans la pratique artistique du candidat » (Cf. article 5 de l'arrêté du 29 juillet 2016)
- une admission. Celle-ci se déroule en deux parties :
  - deux épreuves écrites, l'une portant sur la Culture musicale générale des candidats et l'autre sous forme d'un commentaire de texte, dont l'orientation générale est tournée vers les Sciences de l'éducation.
  - un dossier de deux à trois pages portant sur la façon dont le candidat arrive à mobiliser des enjeux de culture musicale et à les mettre en lien avec des choix d'interprétation puis à se projeter dans une démarche d'enseignement
  - un entretien, portant sur la façon dont le candidat se représente le métier d'enseignant dans l'enseignement spécialisé de la musique et sur les sujets de recherche qu'il imaginerait développer dans le courant de sa formation.



Les candidats sont dispensés de l'admissibilité lorsqu'ils sont admis à suivre ou à poursuivre leur scolarité dans un deuxième ou troisième cycle d'enseignement supérieur en musique dispensé par l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon.

Le niveau en langue française requis pour les candidats au concours d'entrée en 2ème cycle (Master) de pédagogie associé à l'obtention du certificat d'aptitude de professeur de musique est C1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

[Les annales des épreuves écrites du concours d'entrée sont à télécharger](#)

\_(Le format des épreuves peut changer d'une année sur l'autre).

## **Cursus**

Le parcours d'études se décline en 5 Unités d'Enseignement elles-mêmes scindées en deux sous-parties :

- UE1 : Sciences de l'éducation et pédagogie

1.1. Mener un séminaire et des travaux de recherche en Sciences de l'éducation

1.2. Réaliser un projet pédagogique

- UE2 : Didactique de la discipline

2.1. Mener une enquête et un stage dans sa discipline

2.2. Élaborer des séquences didactiques (répertoires, histoire de la discipline)

- UE3 : Pratiques et cultures artistiques

3.1. Découvrir des pratiques artistiques, pratiquer l'interdisciplinarité

3.2. Mener une recherche historique sur les procédés musicaux

- UE4 : Recherche et productions d'écrits

4.1. Rédiger un dossier professionnel

4.2. Produire un mémoire de recherche

- UE5 : Connaissance de l'environnement professionnel

5.1. Mener un projet de médiation culturelle

5.2. Encadrer une équipe

## **Durée**

La durée de la formation est de 900 heures conformément aux préconisations de l'arrêté concernant le certificat d'aptitude.

[En savoir plus ?](#)